

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 17 - Vendredi 17 mai 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LA NEUVEVILLE BOUGE

La Neuveville a participé pour la deuxième fois au «Duel Intercommunal COOP de la Suisse bouge» depuis le lundi 29 avril 2013 au samedi 4 mai 2013 qui a clôturé cette semaine sportive.

Le temps incertain et la multitude d'autres manifestations dans la région ont fait que, malheureusement, les Neuvevilloises et Neuvevillois ont un peu boudé les nombreuses activités sportives proposées par des moniteurs compétents, ce samedi 4 mai 2013. Si le Nording Walking et la capoeira, sous la pluie, n'ont pas soulevé l'enthousiasme, le public ainsi que les élèves des écoles ont eu beaucoup de plaisir à danser au rythme de la zumba. La flashmob, par les élèves de l'école primaire, a ravi les spectateurs et réchauffé l'ambiance. Grâce à la vingtaine de vélos de spinning mis à disposition au centre des Epancheurs, les « pros » du vélo ont pu pédaler pendant plusieurs heures sous la houlette de trois moniteurs qui se relayaient.

La Tavannoise Anne-Claude Rueff, clown facétieuse aux couettes blond vénitien, au bout du nez écarlate et à la tenue bigarrée, a mis du soleil dans le cœur des enfants et des étoiles dans leur regard tout au long de l'après-midi. A cette occasion, la fondation Théodora a reçu pour CHF 130.- de dons.

Les autorités remercient chaleureusement les sociétés locales sportives qui ont pris part à cet évé-

ment sportif en proposant leurs installations pour des cours tout au long de la semaine ou par des prix distribués aux participants par tirage au sort ce samedi, en fin d'après-midi. Merci également à tous les bénévoles qui ont prêté leur précieux concours et aux employés de la voirie qui ont aussi contribué à associer leurs efforts pour la mise en place des infrastructures de cette journée.

Un grand merci également à Mme Odile Pelletier, coordinatrice de sport, qui a organisé avec maestria cette semaine sportive.

Dans le cadre de « La Suisse bouge », la Municipalité de Malleray a organisé le 3 mai 2013 une réédition des joutes intercommunales et a invité notre Commune à y prendre part. Nous remercions vivement les sept personnes qui ont représenté La Neuveville lors de cette très ludique manifestation en prêtant leur concours dans les différentes épreuves. Soulignons que La Neuveville a obtenu brillamment la 2^{ème} place.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Arnold et Verena Lauber, route de Neuchâtel 17, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Roberto Monti, route de Neuchâtel 3, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un couvert à véhicules à l'ouest du bâtiment, de deux balcons en façade sud, mise en place d'échelles de secours et création d'un velux, à la route de Neuchâtel 17, sur la parcelle no 424, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dérogations : Aux articles 30 et 90 du règlement de construction communal (RCC) pour le dépassement de l'indice de surface bâtie.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mai 2013 au 17 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 mai 2013
Services techniques de La Neuveville



CONVOCATION

Le S E D vous invite à participer à son

**Assemblée générale ordinaire
qui se tiendra au Battoir de Nods
MERCREDI 12 juin 2013, 20H00**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2012
2. Comptes 2012
 - a) Rapport du caissier
 - b) Rapport de la Fiduciaire
 - c) Acceptation
3. Mise en conformité de diverses installations de pompage et réservoirs
 - a) Présentation des projets
 - b) Voter le crédit d'engagement brut de CHF 360'000.00
4. Divers

S E D

M.Cl. Schaller
Présidente

R. Rollier
Administrateur

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 18 mars 2013, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'Ordonnance d'organisation (OO) de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 2013.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 17 mai 2013

CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de télé-réseau (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



Commune de La Neuveville

District



Paroisse Catholique
de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

CONSEIL DE PAROISSE DE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION 2520 LA NEUVEVILLE

CONVOCAATION

Assemblée ordinaire du 20 juin 2013
20h15 Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Méditation : Abbé Léon FOE
2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 29 novembre 2012
3. Comptes 2012 et rapport des vérificateurs des comptes
4. Bâtiment/jardin et alentour
5. Conseil de paroisse : poste à repourvoir
6. CdOp
8. Synode
9. Divers

Le Conseil de paroisse



PAROISSE RÉFORMÉE
ASSEMBLEE DE PAROISSE,
lundi 17 juin 2013
à 20.00 h. à la Maison de pa-
roisse, ch. de la Raisse 3.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès-verbal du 10.12.2012: approbation
3. Comptes 2012: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
4. Vie paroissiale
5. Régionalisation
6. Election et réélection au conseil de paroisse
 - 6.1 - élection de la présidence 2013- 2014
 - 6.2 - réélection d'un membre
7. Rapport de la commission des bâtiments
8. Informations:
 - Résumé du Synode
9. Divers.

Les comptes 2012 et le procès verbal du 10 décembre 2012 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 11 juin 2013.

CIRCULATION ROUTIERE

2015-13; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

d é c i d e :

Arrondissement administratif du Jura bernois

Commune de La Neuveville

Circulation interdite aux camions

Route cantonale no 1322, route du Château / rue du Tempé

Tronçon à partir du carrefour route de Neuchâtel / rue du Tempé jusqu'au débouché du sentier du Moulin (aval garage Richard).

Validité

A partir du 10 juin 2013 jusqu'au 16 août 2013, au plus long jusqu'à la fin des travaux de réfection du revêtement.

Motif de la mesure

Fermeture complète à la circulation des poids lourds suite aux travaux de réfection du revêtement de la route du Château et de la rue du Tempé.

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et au Courrier de La Neuveville, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Indication des moyens de recours

Cette décision peut être contestée par un recours adressé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, Reitersstrasse 11, 3011 Berne, dans les 30 jours à partir de sa notification. Le recours doit répondre aux critères suivants: être en double exemplaire, adopter la forme écrite, contenir une justification, être signé, et présenter en annexe la décision contestée et d'autres moyens de preuve tangibles. **Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.**

Ille arrondissement
d'ingénieur en chef

Nouvelles de l'administration

Maintenir l'aide à la création de logements à loyer modéré

La loi sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer modéré a fait ses preuves. Aux yeux du Conseil-exécutif du canton de Berne, la valeur des aides à la création de logements à loyer modéré réside avant tout dans leur caractère social. Et comme l'évolution du marché immobilier justifie le maintien du même niveau d'aide cantonale, il propose que la validité de la loi ne soit plus limitée à quatre ans. Le canton de Berne met cette modification de loi en consultation.

En vigueur depuis le 1er janvier 2011, la loi sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer modéré (LELM) permet d'agrandir le parc de logements de ce type. Grâce à elle, le canton peut aider les organismes construisant des logements d'utilité publique et leurs organisations spécialisées à développer leurs projets immobiliers, en subventionnant notamment la conception des plans, les études de faisabilité, les évaluations de sites et en fournissant des services de consultation et de médiation. Il intervient donc à une phase très précoce des projets, à un moment où les autres sources de financement font justement souvent défaut. La validité de la LELM est actuellement limitée à quatre ans.

La LELM a donné des résultats encourageants jusque-là. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi début 2011, l'agence cantonale ad hoc a effectué

plus de 60 consultations et soutenu directement 21 projets. Les promesses de subvention atteignent un montant total de près de 650 000 francs. Les projets approuvés, émanant pour la plupart de petites coopératives, représentent 1300 logements. Les projets subventionnés par le canton sont à l'origine d'un volume bâti chiffré à 200 millions de francs. Grâce au concours des associations professionnelles, le canton peut continuer à apporter son soutien sans avoir besoin de développer le savoir-faire au sein de l'administration. Le projet de modification de la loi n'aura donc aucune répercussion pour l'administration cantonale, ni en termes d'organisation, ni en termes de ressources humaines.

Des résultats encourageants sur une courte période

La LELM a donné des résultats encourageants jusqu'ici. Le Conseil-exécutif pense cependant qu'une période de quatre ans est trop courte pour faire une évaluation pertinente de ces mesures. Compte tenu du très faible nombre de logements vacants dans certaines agglomérations et des besoins élevés de rénovation du parc immobilier, il estime qu'il est important que le canton maintienne cette mesure de politique sociale. Et, comme l'a récemment déclaré publiquement le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, si la promotion modérée du parc locatif d'utilité publique mérite d'être soutenue, cette démarche relève de la responsabilité des cantons et des communes.

Supprimer la limitation de la validité de la loi permettrait aux travaux de suivre leur cours sans interruption dans le canton de Berne. La LELM est en consultation jusqu'au 15 août prochain.



**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**ASSEMBLÉE COMMUNALE**Au Battoir
Le 18 juin 2013 à 20H15**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Comptes 2012
 - a) Introduction
 - b) Approbation des comptes de la communauté scolaire
 - c) Approbation des comptes du collège du district
 - d) Approbation des comptes des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
 - e) Approbation des comptes communaux
3. Modification du règlement concernant la garde des chiens et la taxe sur les chiens : approbation
4. Modification du règlement d'organisation du syndicat de l'école de Cortébert : approbation
5. Règlement sur la protection des données : approbation
6. Mise en valeur des archives : voter un crédit de fr. 25'000.-
7. Partie sud de l'ancienne Gravière, projet d'étude : voter un crédit de fr. 30'000.-
8. Correction de la route cantonale :
 - a) Remplacement des conduites d'eau et de canalisations: voter un crédit de fr. 1'100'000.-
 - b) Aménagements communaux liés aux travaux de la route cantonale : voter un crédit de fr. 170'000.-
9. Informations du Conseil
10. Divers

Un récapitulatif des comptes communaux peut être consulté sur notre site internet : www.diesse.ch

Le détail des comptes communaux ainsi que les modifications de règlements aux points 3, 4 et le nouveau règlement au point 5 peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous à l'administration communale.

2517 Diesse, le 17 mai 2013
CONSEIL COMMUNAL

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN APRES-MIDI RECREATIF avec belle animation musicale
le mercredi 19 juin 2013 de 14h00 à 17h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Collation – Entrée libre – Collecte

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

**FUSION DES COMMUNES****DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Soirées publiques d'information à la population les**

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

COUP DE BALAI

Un grand merci aux élèves des classes du Battoir et de l'école au village ainsi qu'aux enseignantes pour leur coup de main à l'occasion des nettoyages dans le cadre des travaux d'utilité public.

**FÊTE VILLAGEOISE****Appel à tous les chanteurs et chanteuses**

23, 24 et 25 AOÛT
**CINE
DIESSE**

Nous avons chanté le Plateau, le Chasseral, nos forêts fabuleuses et même la Neuveville... et si nous chantions aussi Diesse ? Venez nous rejoindre pour le Choeur de la Fête, qui se produira le **samedi 24 août** à

Diesse dans le cadre du Kiosque à musique de la RTS !

Nous chanterons 3 chants : mon Haut Plateau, Chasseral et le chant de Diesse (en création).

Invitation faite à chaque personne de la région, toutes générations confondues, des enfants aux grands-parents en passant par les voisins et les amis.

Inscription auprès de Sylvain et Frédérique Jaccard, 032 315 70 25 ou frederique@tranquille.ch.

Répétitions : les mercredis **5, 12, 19 et 26 juin**, ainsi que les **19 et 21 août de 19h30 à 21h30**, et bien sûr le samedi **24 dès 8h30**, à la salle de paroisse de Diesse (sauf le 12 juin au Battoir).

Vive le Plateau en-chanté !

A LOUER

Pour le 1^{er} juillet 2013, appartement - 4 pièces + gâletas, situé au centre du village avec terrasse et places de parc. Loyer mensuel : fr. 1225.- + redevance pour l'eau et eau usées selon décompte en fin d'année et fr. 175.- de frais de chauffage. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale, Route de Nods 2, 2517 Diesse :

(Tél 032 315 15 25, e-mail : commune@diesse.ch)

Administration communale



LE CLUB DE TRICOT
se réunira la prochaine fois
le mardi 4 juin à 19h30

à la maison de paroisse de Diesse

Participation : 10.- (pour l'animatrice)

Les participantes recherchent encore des personnes intéressées afin de renforcer l'équipe. Alors, n'hésitez plus et venez sans attendre vous joindre à elles.

Les rencontres sont ouvertes à toutes les personnes intéressées quel que soit leur domicile.

Renseignements : 032 315 12 60
gad.diesse@gmail.com

LA GRANDE MAISON

La bergerie de Mont-Sujet sur Diesse dite « La Grande Maison » est ouverte pour la saison 2013 de mai en octobre. La commune souhaite la bienvenue à la famille Bettex qui vous accueille avec proposition d'une petite restauration à la carte (fermé le mardi et mercredi).

Conseil communal

RENCONTRE DES AINÉS

La prochaine rencontre aura lieu au Battoir le samedi 1^{er} juin à 15h00. Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à la responsable, Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaude au 079 382 52 15.

Administration communale



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1er juin 2013 auprès de l'administration municipale. **Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 7 juin 2013 au plus tard par courriel à secretariat@preles.ch ou par téléphone au 032 315 16 40.**

Merci de votre collaboration.

L'administration municipale



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

TAXE DE CHIENS 2013

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens qui seront âgés de plus de trois mois le 1^{er} août 2013 sont astreints au paiement de la taxe de chiens.

Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 24 mai 2013** au guichet de l'administration municipale ou par téléphone (032 315 16 40).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront prochainement par courrier la facture avec la médaille.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF. 80.-
- Chiens du Foyer d'éducation CHF. 50.-
- Chiens des fermes isolées CHF. 50.-

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Attestation de compétences pour détenteurs de chiens:

Nous profitons de vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2008, tous les détenteurs de chien doivent suivre une formation.

Les personnes souhaitant détenir un chien pour la première fois doivent suivre un cours théorique d'au moins quatre heures avant d'acquiescer le chien. Le cours théorique n'est pas obligatoire pour les personnes pouvant prouver avoir déjà détenu un chien.

Toutes les personnes qui font l'acquisition d'un nouveau chien (aussi les personnes qui sont déjà détenteur d'un chien) doivent suivre un entraînement pratique d'au moins quatre leçons. Cet entraînement doit avoir lieu durant l'année qui suit l'acquisition du chien.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration municipale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DECHETTERIE DURANT LA PÉRIODE DE PENTECÔTE

Le guichet de l'administration, ainsi que la déchetterie, seront fermés le lundi 20 mai 2013.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles le jeudi 30 mai 2013 - rendez-vous à 14h00 devant la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la quatrième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui sera une petite sortie surprise.

Le point de rendez-vous est fixé à 14h00 devant la halle polyvalente.

L'inscription à cette sortie est obligatoire ! Veuillez vous inscrire **jusqu'au 27 mai 2013** auprès de Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26.03.2013

Dans sa séance du 13 mai 2013, le Conseil municipal a accepté le procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 mars 2013.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes; Oco.

L'administration municipale

ASSAINISSEMENT DU CHEMIN AGRICOLE EN DIRECTION DE LA PRAYE

Dans le cadre des travaux de remise en état des infrastructures agricoles, nous informons la population de Prêles et les agriculteurs, que des travaux d'assainissement ont commencé au chemin agricole en direction de la Praye. Ceux-ci dureront environ 6 semaines. L'entreprise mandatée pour ces travaux laissera le chemin carrossable durant les weekends.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 17 au samedi 18 mai 2013

**Le container est placé sur le parking
de la halle polyvalente.**

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

COMMUNE MUNICIPALE DE PRÊLES VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013 EN MATIÈRE COMMUNALE

Le conseil municipal de Prêles a fixé au dimanche 9 juin 2013 et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation populaire concernant

Le vote sur la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles

Les trois questions posées sont :

1. Acceptez-vous le Contrat de fusion entre les communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles ?
2. Acceptez-vous le Règlement d'Organisation (RO) de la commune de « Plateau de Diesse » ?
3. Acceptez-vous le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune de « Plateau de Diesse » ?

Les documents suivants sont déposés dans les différents bureaux communaux dès le 6 mai 2013 pour consultation :

- le contrat de fusion et ses annexes
- le Règlement d'organisation (RO) de la commune de « Plateau de Diesse »
- le Règlement sur les élections et les votations aux urnes de la commune de « Plateau de Diesse »

Votations fédérales et communales du 9 juin 2013 Composition des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur.

Il y aura deux enveloppes, merci de ne pas mélanger leur contenu. Il faut impérativement mettre la carte de légitimation signée avec le matériel correspondant dans la bonne enveloppe !

Présidence :	Mme Madeleine Willemin
Administration :	M. Daniel Hanser
Bureau de vote :	Dimanche, 9 juin 2013 de 10h00 à 12h00
Membres :	Mme Carole Perrot M. Ludovic Pahud
Membre suppléante :	Mme Céline Racine
Bureau de dépouillement :	Dimanche, 9 juin 2013 dès 12h00
Membres :	Mme Daisy Racine Mme Fabienne Raemy
Membre suppléant :	M. Rémy Raymond

Les prochaines votations auront lieu le 22 septembre 2013.

L'administration municipale

VALIDITÉ DES PIÈCES D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, ceci afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Pour celles et ceux qui devront refaire une pièce d'identité, nous vous rappelons que vous devez déposer votre demande en vous présentant en personne, **sur rendez-vous**, dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton. Pour notre région, il y a :

- le centre de Bienne, rue du Contrôle 20
- le centre de Courtelary, rue de la Préfecture 2c

Un rendez-vous est obligatoire, soit par téléphone au 031 635 40 00 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) ou sur www.passeportsuisse.ch.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur www.passeportsuisse.ch et sur www.pom.be.ch/site/fr/mip.

L'administration municipale



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Suite à une réorganisation de nos services internes, nous mettons au concours le poste de

**Conciergerie
de la crèche communale**
(taux d'occupation : 5-6 heures par semaine)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

Intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas à envoyer votre offre, avec curriculum vitae, copies de certificats, références et prétentions de salaire, avec la mention « postulation », au Conseil municipal de Prêles, **jusqu'au 31 mai 2013**.

Ce poste s'adresse indifféremment
aux femmes et aux hommes



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Nous recherchons notre future
**responsable de la crèche
communale « La Luciole »**
(taux d'occupation : 60-80%)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Les candidates doivent disposer d'une formation d'assistante socioéducative ou d'assistante socioéducative avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de leadership, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour
favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch - Site internet: www.lamboing.ch



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Mercredi 19 juin 2013 à 20h00, salle
du complexe communal du Cheval Blanc

1. Comptes 2012

1.1 a) Présentation des comptes de la communauté scolaire primaire
b) Vote de l'assemblée

1.2 a) Présentation des comptes du Syndicat du Collège de La Neuveville
b) Vote de l'assemblée

1.3 a) Présentation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers Plateau (SPP)
b) Vote de l'assemblée

1.4 a) Présentation des comptes communaux y compris les crédits additionnels
b) Vote de l'assemblée

2. Crédit d'investissement de Fr. 48'000.- pour la réfection des terrains de football à Jorat (Subventions environ Fr. 25'000.-)

- a) Présentation
- b) Vote de l'assemblée

3. Crédit d'investissement de Fr. 45'000.- pour des travaux d'aménagements quartier La Communance, partie Est

- a) Présentation
- b) Vote de l'assemblée

4. Crédit d'investissement de Fr. 125'000.- pour

la rénovation de la station transformatrice « Fabrique »

- a) Présentation
- b) Vote de l'assemblée

5. Crédit d'investissement de Fr. 39'500.- pour le remplacement de la conduite d'eaux usées La Ravoye

- a) Présentation
- b) Vote de l'assemblée

6. Modification du règlement de police locale pour la taxe des chiens

- a) Présentation
- b) Vote de l'assemblée

7. Informations

8. Divers

Nous rappelons que pour avoir le droit de vote en matière communale et pour être candidat(e), il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée et avoir 18 ans révolus. Les personnes qui ne répondent pas à ce critère peuvent participer à l'assemblée, mais sans droit de vote.

Les documents se rapportant à cette assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 16h00 à 18h00 et le jeudi de 09h30 à 11h30, ou sur rendez-vous.

Le Conseil communal

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 18 et 19 mai 2013, la bergerie sera fermée.

Le Comité

SENTIER DES SCULPTURES

Le sentier des sculptures est encore fermé en raison d'une coupe de bois, réouverture le 20 mai 2013 !

AVIS DE RECHERCHE

Je suis un bout de panneau et cherche désespérément

Ma chère moitié, colorée en vert et blanc

Où que vous la rencontriez, cette belle

Dites-lui que je tiens à poursuivre ma vie avec elle.



Commune

de Nods

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**MARDI 18 juin 2013 à 20.00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Promesse de Monsieur Martin Grünig, nouveau conseiller communal

3. Comptes 2012

- a) Présentation
- b) Rapport de la fiduciaire
- c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- d) Approbation des comptes du Collège de District
- e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- f) Approbation des comptes communaux

4. Contrat d'équipement concernant la viabilisation de la parcelle N° 21, zone H2, du ban de Nods

- a) Présentation du contrat
- b) Approbation

5. Modification du règlement d'organisation (RO) du syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert

- a) Présentation
- b) Approbation

6. Nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens

- a) Présentation
- b) Approbation

7. Communications du Conseil communal

8. Divers

Nods / FOD, 17.05.2013

CONSEIL COMMUNAL

Les yeux d'enfants! devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Mission chrétienne pour les aveugles Tel. 032 724 84 12
www.cbm.ch Dons: CP 87-192253-5





Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MAI
Samedi 18
Mercredi 22

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Projet : Agrandissement de l'abattoir existant sur RF 126, Route de Diesse 9, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR du canton de Berne (distance à la route)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 17.05.2013 / Evc

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Stefan Amstutz, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Stefan Amstutz, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Projet : Aménagement d'une chambre dans les combles, pose de 6 verres isolants sur le toit, recouverts de tuiles en verre sur RF 31 du ban de Nods, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 17.05.2013 / Evc

Administration communale



JOURNÉE D'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES À NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 25 mai prochain. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers de Nods-Chasseral et La Jeure-Chasseral. La nature gagne rapidement et prend place sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu de remettre les choses à leur place et réparer les dégâts conséquents au long hiver.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures à ces travaux indispensables pour le maintien du réseau de chemins pédestres, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. La subsistance intermédiaire est organisée, une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur pour vous retrouver le samedi 25 mai à 9 h. au Bâttoir à Nods. Qu'on se le dise, surtout entre les utilisateurs réguliers de ces accès à Chasseral. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods / W.SU

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 17 mai au 16 juin 2013

- **Le règlement concernant la garde et la taxe des chiens**
- **La modification du règlement d'organisation du syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert**
- **Le contrat d'équipement concernant la viabilisation de la parcelle N° 21, zone H2, du ban de Nods**

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 18 juin 2013.

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 mai de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

A LOUER À NODS

A louer dès le 01.08.2013 un appartement de 4 pièces fraîchement rénové, 1^{er} étage, à la route de Diesse 4

Loyer mensuel CHF 1'070.- charges comprises

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 032 751 24 29.

Les dossiers accompagnés d'un extrait de l'office des poursuites doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

17 et 18 mai 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2013 auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain"
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

